

Offizielle Mitteilungen = Communications officielles

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen
Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz.
Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **55 (1947)**

Heft 8

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Offizielle Mitteilungen **Communications officielles**

Aide volontaire d'économie domestique

Aux Présidents

*des sections de la Croix-Rouge suisse,
des associations et des sections de samaritains,
des sections de l'Association suisse des infirmières et infirmiers
diplômés.*

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse, le Comité central de l'Alliance suisse des Samaritains et le Comité de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés ont décidé de *prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue de trouver et former des auxiliaires ménagères bénévoles prêtes à se mettre à disposition, dans certains cas, pour tenir des ménages.*

Cette initiative a dû être prise en raison du manque d'infirmières dont souffre notre pays et des difficultés que l'on rencontre partout à engager du personnel de maison. Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, de décrire la situation très difficile dans laquelle se trouvent les familles dont la maîtresse de maison est malade. Dans certaines communes, il est possible de faire appel à des infirmières-visiteuses ou à des auxiliaires ménagères professionnelles, mais beaucoup de localités en sont dépourvues. On peut même fréquemment constater que dans les communes où existe un tel personnel, celui-ci n'arrive pas à répondre à toutes les demandes qui lui sont adressées. Une solution devait donc être trouvée en vue de combler cette lacune.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de vous proposer de rechercher et de former dans votre rayon d'activité des personnes disposées à devenir des auxiliaires ménagères. Nous vous invitons à entreprendre cette recherche et cette formation aussitôt que possible, afin que des auxiliaires puissent être prêtes à entrer en fonction dans le cas d'une éventuelle épidémie de grippe. Dans les communes où l'on trouve déjà des infirmières-visiteuses et des auxiliaires ménagères professionnelles, il conviendra de ne faire appel aux auxiliaires ménagères bénévoles que lorsque le besoin s'en fera sentir.

Nous avons convenu d'arrêter les dispositions générales suivantes:

Les femmes et les jeunes filles qui peuvent être prises en considération comme auxiliaires ménagères sont celles qui ont suivi un cours de soins aux malades à domicile, un cours d'hôpital, un cours d'introduction S. C. F. cat. 10 ou une autre formation analogue. Pour l'instant, il conviendra de ne pas prendre en considération des personnes ne possédant pas une telle préparation minimum.

Il sera nécessaire également de demander à toute candidate qu'elle possède des connaissances suffisantes au point de vue culinaire et tenue d'un ménage et qu'elle soit à même de donner des soins à de jeunes enfants.

La recherche de ces auxiliaires devra autant que possible être limitée dans le cadre d'organisations telles que les sections de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains, les associations de S. C. F., etc.

Des cours d'une durée très brève devront être organisés. Leur programme devra comprendre toutes les questions concernant la tenue d'un ménage et les soins élémentaires à donner à un malade. Les domaines suivants devront faire l'objet d'exposés théoriques, mais aussi surtout d'exercices pratiques: toilette du malade, manière de disposer, déplacer et nourrir un malade alité, tenue d'un lit et d'une chambre de malade. Ces cours seront organisés durant la journée entière ou seulement le soir, selon les possibilités locales.

La durée de ces cours sera fixée en tenant compte des conditions particulières à chaque région. En principe, ils devraient être d'une semaine au minimum et la moitié du temps devrait être réservée à du travail pratique dans une chambre de malade.

Il y aura de multiples avantages à organiser ces cours dans un hôpital ou dans un établissement spécial pour malades.

L'organisation des cours incombera aux sections de la Croix-Rouge suisse ou de l'Alliance suisse des Samaritains. On attachera beaucoup plus de prix aux résultats à atteindre qu'aux modalités techniques de l'organisation de ces cours.

L'enseignement sera confié à des médecins et à des infirmières diplômées. Dans certaines communes, on pourra très bien confier à des infirmières-visiteuses particulièrement qualifiées la formation pratique d'auxiliaires ménagères.

La mise à disposition du matériel d'instruction nécessaire incombera aux sections de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.

Les *frais éventuels* résultant de l'organisation de ces cours seront à la charge des sections de la Croix-Rouge suisse ou de l'Alliance suisse des Samaritains qui en auront pris l'initiative.

Une demande de subvention spéciale aux autorités locales paraît très justifiée en l'occurrence.

Les sections de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains prendront les dispositions nécessaires en vue de tenir un contrôle des auxiliaires formées et de pouvoir les mettre à disposition de la collectivité.

L'aide apportée par les auxiliaires ménagères sera en principe gratuite. Les familles aisées chez lesquelles elles auront travaillé pourront toutefois être invitées à offrir une contribution volontaire à l'organisation qui aura pris l'initiative de former ces auxiliaires.

Les auxiliaires ménagères seront invitées à se mettre à disposition d'une manière régulière pour *certaines jours ou heures fixes.*

Elles ne porteront *ni uniforme d'infirmière, ni uniforme fantaisie*, mais travailleront dans la tenue ordinaire d'une ménagère.

Nous nous permettons de vous demander de donner toute votre attention à ce problème et de vous dire à nouveau qu'il importe d'agir rapidement. Les expériences qui seront amassées lors de l'organisation de ces premiers cours nous permettront de déterminer s'il convient d'envisager pour l'avenir un recrutement et une formation plus larges de telles auxiliaires et les méthodes qui seront les plus appropriées pour atteindre le but recherché.

*Croix-Rouge suisse,
Alliance suisse des Samaritains,
Association suisse des infirmières
et infirmiers diplômés.*

Roles Kreuz

Auszug aus den Verhandlungen des Zentralkomitees des Schweizerischen Roten Kreuzes

vom 8. Februar 1947.

1. Das Zentralkomitee bespricht den Entwurf der revidierten Richtlinien für die Schwesternausbildung, der noch mit den Schwestersternschulen und -verbänden besprochen werden soll.

2. Das Zentralkomitee beschliesst, dass für alle kommenden Jahre der Monat Mai reserviert bleibt für die Bedürfnisse der Zentralstelle des Schweizerischen Roten Kreuzes und der Kinderhilfe. Die Zweigvereine des Schweizerischen Roten Kreuzes und die Sektionen der Kinderhilfe werden eingeladen, sich alljährlich zugunsten dieser Sammlung ganz besonders einzusetzen.

3. Das Zentralkomitee erklärt sich im Prinzip bereit, mit den andern Rotkreuzgesellschaften zusammen dem Internationalen Komitee vom Roten Kreuz diejenigen finanziellen Mittel zu sichern, die es benötigt, um seine Kriegsaufgaben zu Ende zu führen. Der Anteil des Schweizerischen Roten Kreuzes an die 10 Millionen Schweizer Franken, die dem Internationalen Komitee vom Roten Kreuz einbezahlt werden müssen, beträgt rund Fr. 158 000.—.

4. Von der generellen Verteilung des Ergebnisses der Kleidersammlung vom Dezember 1946 wird Kenntnis genommen. Es wurden folgende Sendungen ausgeführt:

Sendungen des Schweizerischen Roten Kreuzes:

Jugoslawisches Rotes Kreuz	3 Wagons
Bayrisches Rotes Kreuz	2 »
Hessisches Rotes Kreuz	2 »

Sendungen der Kinderhilfe:

Budapest	7 Wagons
Wien	6 »
Frankreich	1 »

Sendungen der Schweizer Spende:

Jugoslawien	1 Wagon
Polen	1 »
Oesterreich	2 »
Ungarn	1 »
Deutschland (Russische Zone: 7)	8 »

Total 34 Wagons

5. Eine Sendung von Bettwäsche wird beschlossen zugunsten des Spitals des Holländischen Roten Kreuzes im Haag, das während des Krieges zerstört worden war. Der Materialgabe wird ein Barbeitrag von Fr. 1000.— beigefügt.

6. Das Zentralkomitee gibt dem Plan für die Durchführung einer «Bettensammlung» des Schweizerischen Roten Kreuzes für bedürftige Schweizer Familien seine Zustimmung.

Résumé des délibérations du Comité central

lors de sa séance du 8 février 1947.

1. — Le Comité central a étudié le projet de règlement pour la formation professionnelle des infirmières; ce projet sera soumis prochainement à l'examen des écoles d'infirmières et à l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés.

2. — Le Comité central a décidé que, pour toutes les années à venir, le mois de mai continuera d'être réservé aux besoins de l'organisation centrale de la Croix-Rouge suisse et de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. Les sections de la Croix-Rouge suisse et du Secours aux enfants seront invitées à faire un effort particulier chaque année en faveur de l'organisation de cette collecte.

3. — Le Comité central accepte le principe de contribuer, avec toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge, à assurer au Comité international de la Croix-Rouge les moyens financiers devant lui permettre d'achever ses tâches de guerre. La part de la Croix-Rouge suisse sur les 10 millions de francs suisses qui devront être versés au Comité international de la Croix-Rouge sera de fr. 158.000.— environ.

4. — Le Comité central a pris connaissance de la répartition générale des vêtements amassés au cours de la collecte de décembre dernier. Voici les envois qui ont été effectués à destination des pays suivants:

Envois de la Croix-Rouge suisse:

Croix-Rouge yougoslave	3 wagons
Croix-Rouge bavaroise	2 »
Croix-Rouge de Hesse	2 »

Envois du Secours aux enfants:

Budapest	7 wagons
Vienne	6 »
France	1 »

Envois du Don suisse:

Yougoslavie	1 wagon
Pologne	1 »
Autriche	2 »
Hongrie	1 »
Allemagne (zone russe 7)	8 »

Total 34 wagons

5. — Un envoi de matériel de literie d'hôpital est décidé en faveur de l'hôpital de la Croix-Rouge hollandaise de la Haye qui fut détruit pendant la guerre. Une somme de fr. s. 1000.— sera ajouté à ce don.

6. — Le Comité central a approuvé la réalisation d'un plan prévoyant la remise de lits, par la Croix-Rouge suisse, à des familles nécessiteuses de notre pays.

Schweiz. Samariterbund - Alliance des Samaritains

Feldübungen.

Zentralschweiz (Rayon II).

Sektion	Ort der Übung	Besammlungsort	Supposition	Datum und Zeit
Vergeletto	Contra	Al locale Vergeletto	Incidente sulla circolazione stradale	2 marzo 13.00
Wassen	Wassen	Wassen, 1—1,5 km	Felssturz Sustenstrasse	2. März 13.00

Schlussprüfungen. Suisse occidentale (rayon I).

Section	caractère du cours	lieu de rendez-vous	date et heure
Kerzers	Krankenpfl.-Kurs	Schulhaus	20. Febr. 20.00
Sioa	Cours de soins aux malades	Ancienne caserne	19 fevr. 20.30
Turtmann	Samariterkurs	Schulhaus	20. Febr. 20.00

Zentralschweiz (Rayon II).

Sektion	Kursart	Lokal	Datum und Zeit
Augst	Krankenpfl.-Kurs	Schulhaus	20. Febr. 20.00
Beckenried	Samariterkurs	Schulhaus	26. Febr. 20.00
Grosshöchstetten	Samariterkurs	Rest. «Pinte Schänkhuis»	22. Febr. 20.15
Sissach	Samariterkurs	Hotel «Löwen»	23. Febr. 20.30
Vergeletto	Corso di samaritano	Scuole comunali, Comologno	1.º marzo 16.00

Ostschweiz (Rayon III).

Sektion	Kursart	Lokal	Datum und Zeit
Luzern	Krankenpfl.-Kurs	Hotel «Post», Pany	2. März 14.15
Rümlang	Krankenpfl.-Kurs	Neuhaus	1. März 20.00

Freiwillige Helferinnen für die Hauspflege.

Unter diesem Titel ist in Nr. 7 vom 13. Februar, S. 53, unseres Verbandsorgans auf die Wichtigkeit der Hauspflege hingewiesen. Wir möchten diesen Aufruf warm unterstützen, umso mehr, da es je länger je schwieriger sein dürfte, bei Erkrankung geeignetes Pflegepersonal zu bekommen. Wer sich schon in einer ähnlichen Lage befand, ist sich dieser peinlichen Situation bewusst. Daher bitten wir unsere Samaritervereine dringend, demnächst eine Vorstandssitzung einzuberufen und eingehend zu beraten, auf welche Art und Weise, sich den lokalen Verhältnissen anpassend, es möglich sein wird, den Schwesternmangel mildern zu helfen. Es ist dies eine Aufgabe, welche gerade jetzt sehr wichtig ist und die Einsatzbereitschaft aller erfordert.

An unsere Samariterinnen richten wir den dringenden Appell, bei dieser Aktion nach Kräften mitzuwirken. Wer gut abkömmlich ist, zögere nicht und stelle sich der Allgemeinheit zur Verfügung.

Nicht nachlassen.

«Zufolge des geringen Interesses, welches unsere Mitglieder für unsere Sektion bekunden, haben wir uns gezwungen gesehen, diese aufzulösen.» Das schrieb uns kürzlich die Sekretärin eines Samaritervereins, während die Präsidentin einer andern Sektion uns folgendes mitteilte: «Unsere Sektion hat in ihrer letzten Generalversammlung beschlossen, die bescheidene Tätigkeit fortzusetzen, trotz der kleinen Mitgliederzahl.»

Warum wir diese beiden Briefauszüge veröffentlichen? Weil man von vielen Leuten zu hören bekommt: «Der Krieg ist nun vorbei, jetzt brauchen wir keine Samariter mehr!» Jawohl, das furchtbare Morden hat aufgehört, aber haben wir schon wirklichen Frieden? Es fällt schwer, fest daran zu glauben. Denken wir daran, dass die ersten Samaritervereine in unserem Lande vor mehr als 60 Jahren nicht des Krieges wegen gegründet wurden, sondern um Leute auszubilden, damit sie bei den Unfällen des täglichen Lebens instande sind, in Ermangelung und bis zum Eintreffen ärztlicher Hilfe eine erste, sachgemässe Nothilfe zu leisten. Das ist unsere ureigentliche Aufgabe, und diese muss gerade jetzt wieder in den Vordergrund treten. Unfälle werden nie ganz vermieden werden können, und es ist immer wichtig, dass die erste Hilfe richtig, d. h. zweckmässig geleistet wird.

Wir appellieren deshalb an alle unsere Samariterinnen und Samariter, und insbesondere an die Vorstandsmitglieder, gerade jetzt nicht zu ermüden und alles zu tun, was in ihren Kräften steht, um die Auflösung von Samaritervereinen zu verhindern. Wir wollen keinen Stillstand und keinen Rückschritt, sondern wir wollen vorwärts kommen, um unser Samariterwerk noch besser auszubauen und damit unserem lieben Heimatland zu dienen.

Ne pas céder.

«Vu le peu d'intérêt que nos membres témoignent pour notre section nous nous sommes vus dans l'obligation de la dissoudre.» Voici ce que nous écrit la secrétaire d'une société de samaritains, tandis que la présidente d'une autre section nous fait savoir ceci: «Notre section a décidé dans sa dernière assemblée générale de continuer son activité modeste malgré le nombre restreint de ses membres.»

Pourquoi publions-nous ces deux extraits de lettres? Nous savons que dans de nombreuses localités beaucoup de gens raisonnent ainsi: «La guerre est terminée, nous n'avons plus besoin de samaritains!» Oui, les terribles tueries ont cessé, mais avons-nous déjà une vraie paix? Il est difficile d'y croire. Souvenons-nous que dans notre pays les premières sections de samaritains furent fondées il y a plus de soixante ans, non pas pour une guerre éventuelle, mais dans le seul but de former des personnes capables de donner des soins judicieux en l'absence d'un médecin ou jusqu'à son arrivée. C'est là notre vraie tâche à laquelle nous devons redonner la priorité. Les accidents ne seront jamais entièrement évités, et il sera toujours important que les premiers secours soient convenablement appliqués.

Nous faisons donc appel à tous nos samaritains et samaritaines et spécialement aux membres des comités de tenir ferme et de faire tout ce qui est dans leur pouvoir afin d'éviter la dissolution de sections de samaritains. Il ne faut ni arrêt ni recul dans nos rangs, mais une avance continue, afin de développer notre œuvre samaritaine de plus en plus et lui permettre de servir notre patrie toujours mieux.

Bronchitiskessel mit Spiritusbrenner.

Der Samariterverein Affoltern a. A. ist in der Lage, einen Bronchitiskessel mit Spiritusbrenner abzugeben.

Samaritervereine, die sich dafür interessieren, wollen sich bitte direkt an den Präsidenten Wilh. Seiler, Maschinenmeister, Looren, Affoltern a. A., wenden.